

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

Nous nous retrouvons aujourd'hui afin d'échanger et de présenter les LDG des mutations dans le premier degré. Nous pouvons noter que peu de changements ont été apportés au niveau du barème par rapport à l'année dernière.

Toutefois nous regrettons que la bonification de parent isolé passe de priorité légale à priorité facultative. C'est rendre encore plus difficile la mobilité de ces personnels qui déjà au quotidien ont un emploi du temps bien chargé. Maintenir cette priorité leur aurait permis d'accéder plus facilement à des postes favorisant leur quotidien.

Suite à la carte scolaire premier degré, nous espérons que les difficultés de remplacements ne se renouvelleront pas à la prochaine rentrée. Les décharges de direction doivent être assurées dans la mesure du possible par la même personne afin de faciliter les échanges et maintenir une stabilité dans l'équipe et des repères pour les élèves. Le recrutement sur les postes d'EMF en ce début d'année n'a pas toujours été aisé. Nous espérons donc que le département aura assez de volontaires pour exercer cette fonction dès la rentrée 2022. Le suivi des stagiaires et le panel de contextes d'enseignement en seront d'autant plus riches.

Suite à deux années éreintantes, de plus en plus de collègues s'interrogent sur leur devenir. Ils sont de plus nombreux à réfléchir à une reconversion professionnelle. Aussi espérons que les demandes de temps partiel non prioritaires pourront être au maximum accordées. Il est grand temps de trouver des solutions pour rendre le métier attractif et améliorer les conditions d'exercices notamment en améliorant les conditions d'accueil des élèves en situation de handicap. Les promesses faites par la ministre concernant le recrutement d'AESH ne doivent pas rester que des paroles en l'air. Chaque année le recrutement d'AESH se fait de plus en plus difficilement dans le département, ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement de l'école inclusive et facilitent le quotidien des collègues. Comment alors améliorer l'attractivité des métiers de l'éducation Nationale ?

Nous déplorons une nouvelle fois la disparition des CAPD qui permettaient un dialogue social et d'apporter des réponses au plus proche des attentes des personnels. Sans document à l'issue du mouvement, il leur est de plus en plus difficile de se projeter et établir une stratégie comptable sur la chance d'obtention d'un poste ou non. Nous regrettons également le nombre insuffisant de départ en formation CAPPEI, mais espérons que la VAE permettra de pallier le manque d'enseignants spécialisés.

Soulignons toutefois que, comme l'année précédente, la bonification pour l'exercice sur secteur particulier peut permettre aux jeunes enseignants de se rapprocher plus rapidement de leur famille en augmentant légèrement leur barème.

Merci pour votre écoute